



Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2025

Présidence : Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique
Personnes présentes : 34 dont 32 ayant le droit de vote

Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud salue, au nom du conseil communal, les personnes présentes pour cette assemblée des budgets.

L'assemblée a été convoquée, au moins dix jours à l'avance, par avis dans la « Feuille Officielle » no 48 du 28 novembre 2025, une affiche aux piliers publics de Middel et de Torny-le-Grand et un bulletin d'informations communales distribué par voie postale à tous les ménages ainsi qu'une publication sur le site internet de la commune www.torny.ch.

Elle est donc convoquée de manière conforme à la loi sur les communes ainsi qu'aux décisions de l'assemblée communale constitutive du 28 juin 2021 et est donc habilitée à siéger.

Les débats seront enregistrés pour les besoins du procès-verbal. L'enregistrement ne sera pas archivé et détruit après rédaction et approbation du PV. Aucune autre personne ne procédera à l'enregistrement des débats. Aucun autre enregistrement n'est annoncé dans la salle.

Selon l'article 22 de la loi sur les communes et l'art. 13 du Règlement d'exécution de la même loi, les débats et prises de position sont du domaine public. Le Conseil communal publiera le nom des personnes qui interviennent lors de l'assemblée sur le PV diffusé sur le site internet de la commune, car la Préfecture nous a imposé de le faire.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Procès-verbal de la dernière assemblée. (Il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune)
- 2) Diverses informations du Conseil communal
- 3) Adoption des modifications des statuts de l'Association Secours sud fribourgeois (les modifications ne seront pas lues dans leur intégralité, mais peuvent être consultées au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Commune)
- 4) Budget 2026
 - a) Budget de fonctionnement
 - b) Budget des investissements
 - c) Rapport de la commission financière
- 5) Divers

Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud, nomme deux scrutateurs conformément à la loi, soit Messieurs Manfred Portmann et Jean-Marc Roulin qui prennent place à la table qui leur est réservée.

Résultat du comptage des participants à cette assemblée :

Nombre de personnes présentes : 34

Nombre de citoyens ayant le droit de vote : 32

Majorité absolue : 17

Bulletin secret 1/5 des membres : 7

Le conseil communal peut voter les budgets et les règlements soumis. Cependant, il s'abstient pour les décharges et les délégations de compétence. De ce fait, le Conseil communal est en droit ce soir, de voter l'ensemble des points.

Aucune observation n'étant formulée au sujet des convocations et de l'ordre du jour, cette Assemblée, convoquée dans les délais, peut donc valablement délibérer. Madame la Syndique Alexandra Risse Dougoud, précise qu'aucune question n'a été déposée en amont à l'administration communale mais que des questions peuvent être

posées tout au long de l'Assemblée communale. Toutefois, elle indique qu'une pétition est parvenue au Conseil communal. Les points de cette dernière seront traités dans le courant de cette Assemblée communale.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière Assemblée n'est pas lu puisqu'il était à disposition, pour consultation, au bureau communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune. A son sujet la discussion est ouverte.

Aucune demande de modification n'étant soulevée, le PV est accepté par 25 oui, 7 absentions, 0 non avec remerciements à son auteur, Stéphanie Jan, Secrétaire communale.

2. Diverses informations du Conseil communal

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, donne les informations suivantes :

- **Conseil communal – nouvelle conseillère communale:** Madame Anne-Laure Baechler se présente.
- **Législature 2026-2031 :**
 - ✓ Délai de dépôt des listes le lundi 26 janvier 2026 à 12h00 à l'administration communale
 - ✓ Elections communales - 1^{er} tour : 8 mars 2026
 - ✓ Elections communales - 2^e tour : 29 mars 2026
 - ✓ Réélection des diverses commissions. Madame la Syndique soulève le fait que les dames peuvent également se proposer.
- **Personnel communal :**
 - ✓ Départ en retraite du Préposé au Contrôle des Habitants au 31 décembre 2025
 - ✓ Engagement d'une nouvelle Préposée au Contrôle des Habitants au 1^{er} septembre 2025
- **Rénovation du bâtiment de l'administration communale à Middel :**
 - ✓ Adaptation du projet en cours
 - ✓ But → ajuster le projet aux besoins d'une commune non fusionnée
- **Modification du PAL :**
 - ✓ Objectif → adapter et diminuer les indices de construction en zone village. Actuellement un bureau d'aménagiste a été mandaté afin de travailler le sujet. De plus, une demande d'arrêt des travaux a été demandée en zone village dans l'attente de la diminution de l'Indice brut d'utilisation au sol (IBUS). Monsieur David Massonnet, Conseiller communal précise qu'avec le soutien du Conseil communal, il a beaucoup travaillé dans le sens de la population, afin de la soutenir et de trouver une solution et de faire diminuer les indices de construction. Actuellement, le Service des constructions et de l'aménagement (SECA) a préavisé favorablement l'arrêt des procédures de mise à l'enquête ordinaires en zone village avec incidence sur l'IBUS ainsi que l'arrêt de certaines procédures. De ce fait, la Préfecture de la Glâne peut exercer sa compétence.
- **Middel Art Center :**

La fiche du Plan Directeur Cantonal (PDCant) est en consultation auprès du Conseil d'Etat qui peut :

 1. soit mettre à jour la fiche pour transmission à la Confédération
 2. soit retirer la fiche du PDCant

Madame Alexandra Risse Dougoud informe également l'Assemblée que le Conseil communal est neutre dans ce dossier. Il attend la décision du Canton.

-
3. Adoption des modifications des statuts de l'Association Secours sud fribourgeois (les modifications ne seront pas lues dans leur intégralité, mais peuvent être consultées au bureau communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Commune)
-

Madame Alexandra Risse Dougoud donne les informations suivantes :

En préambule :

Révision partielle des statuts qui concerne des éléments dits essentiels tels que la composition du Comité de direction ou les tâches confiées aux organes qui composent l'association

- Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'ensemble des Assemblées communales et des Conseils généraux des communes membres de l'Association doivent approuver ces modifications pour qu'elles entrent en vigueur
- Les statuts soumis ont été approuvés par l'Assemblée des délégué-e-s le 8 octobre 2025

Monsieur Pierre-Alain Toffel, Conseiller communal soulève les modifications suivantes :

Éléments essentiels concernés :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalité de convocation de l'assemblée des délégué-e-s (art. 10 al.2)
- Composition du comité de direction (art. 13)
- Attributions du comité de direction et délégations (art. 15)
- Attributions de l'administrateur-trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption - Perception de la taxe (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges - Modalités de paiement (art. 32 al.2)

La parole n'est pas demandée.

Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, les modifications des statuts de l'Association Secours sud fribourgeois sont acceptés à par 24 oui, 0 non et 8 abstentions.

4. Budget 2026

a) Budget de fonctionnement

En préambule, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, informe l'Assemblée communale que le budget 2026 a été fait avec le taux d'impôts de 85 centimes. Pour rappel, le taux statutaire est de 89 centimes, mais il a été abaissé transitoirement à 85 centimes ces deux dernières années. C'est également ce taux abaissé de 85 centimes qui est prévu pour 2026. Suite de quoi, elle passe en revue le budget de fonctionnement 2026.

Aucune question n'étant posée, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière.

- La commission financière approuve l'ensemble du budget de fonctionnement 2026.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget de fonctionnement 2026 est accepté par 25 oui, 0 non et 7 abstentions.

b) Budget des investissements

Madame Alexandra Risse Dougoud passe en revue les investissements.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 35'000.00 pour le remplacement du rideau intérieur de la salle communale

- Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, présente le sujet en insistant sur le fait que le rideau date de la construction de la salle. Il ne peut malheureusement pas être réparé car les pièces sont manquantes actuellement sur le marché. Monsieur Gérald Clément, Conseiller communal, précise les dires de Madame la Syndique. Il explique que les rideaux seront électrifiés.
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2.
- Madame la Syndique donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport.
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 35'000.00.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés par 24 oui, 1 non et 7 abstentions.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour l'assainissement de la butte de tir à Mannens

- Madame Alicia Perroud, Conseillère communale, présente le sujet en indiquant que la Commune est en contact avec la Commune de Montagny car l'assainissement de la butte de tir est désormais obligatoire. La Commune de Montagny est la Commune boursière qui gèrera également les travaux. Les travaux ont été attribués au bureau Triform. Les subventions sont déjà calculées dans ce montant de CHF 30'000.00 car la Commune de Torny payera simplement la facture de la Commune de Montagny, soit le 50% des travaux. Au total, le montant de l'assainissement de la butte de tir de Mannens se monte à CHF 149'050.00.
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2.
- Madame la Syndique donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 30'000.00.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés par 21 oui, 0 non et 11 abstentions.

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 30'000.00 pour la nouvelle mensuration officielle

- Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, explique qu'il s'agit de la finalisation d'un projet déjà engagé. Cet investissement correspond à la fin des travaux d'établissement des nouvelles mensurations officielles.
- L'investissement sera financé avec les liquidités disponibles dans le ménage communal ou par un emprunt au taux du jour.
- L'amortissement se fera conformément aux normes MCH2.
- Madame la Syndique donne la parole à la commission financière pour la lecture du rapport ;
- La commission financière approuve cet investissement de CHF 30'000.00.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, cet investissement et son autorisation de financement soit par fonds propres, soit par emprunt aux taux du jour sont acceptés à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, donne la parole à Monsieur Alain Gaudin pour la lecture du rapport de la commission financière concernant l'ensemble du budget d'investissements 2026, y compris les reports.

- La commission financière approuve l'ensemble du budget d'investissement 2026.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissements 2026 est accepté à l'unanimité.

c) Rapport de la commission financière

- La commission financière approuve l'ensemble du budget d'investissement 2026.
- Mis au vote par main levée, le bulletin secret n'étant pas demandé, le budget d'investissements 2026 est accepté par 25 oui, 0 non et 7 abstentions.

Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, présente maintenant le plan financier 2023-2031 :

- Le plan financier prend en compte l'amortissement du projet de rénovation du bâtiment administratif ainsi que les futurs revenus de location.
- Les charges augmentent plus rapidement que les revenus, rendant le taux actuel de 85 cts non durable.
- Sans action à moyen terme, la marge financière serait épuisée vers 2031-2032, d'où la nécessité d'anticiper pour préserver la stabilité financière.

	2023 (Cptes)	2024 (Cptes)	2025 (BU)	2026 (BU)	2027 (PLAN)	2028 (PLAN)	2029 (PLAN)	2030 (PLAN)	2031 (PLAN)
Résultat annuel	328 939,10	587 400,30	-588 776,40	-251 507,15	-269 245,93	-331 304,31	-385 448,61	-617 249,00	-641 854,89
Evolution capital propre	3 425 994,94	3 399 318,69	2 810 542,29	2 559 035,14	2 289 789,21	1 958 484,89	1 573 036,29	955 787,28	313 932,39
Evolution réserve réévaluation non attribuée	1 406 364,30	1 166 726,00	927 087,70	687 449,40	447 811,10	208 172,80	0,00	0,00	0,00
Fortune totale	4 832 359,24	4 566 044,69	3 737 629,99	3 246 484,54	2 737 600,31	2 166 657,69	1 573 036,29	955 787,28	313 932,39

5. Divers

- **Eclairage public solaire – Rte de Payerne à Middel :** Monsieur Alain Gaudin nous informe que des problèmes techniques sont à constater. Monsieur Roland Sallin répond que le Conseil communal connaît le problème. L'installation étant toujours sous garantie, des travaux vont être entrepris en début d'année prochaine. S'agissant d'alimentation solaire, un manque de soleil ne permet pas aux éclairages publics de s'allumer.
- **Modération de trafic – Rte du Criblet – demande de mise à 30km/heure :** Monsieur Pierre Marti demande l'état d'avancement de ce dossier. Monsieur Roland Sallin répond qu'une étude par un bureau d'ingénieurs a été effectuée sur l'ensemble des trois villages. Il a été entre autres identifié que les quartiers subiront une restriction de vitesse à 30km/heure. La suite de la procédure se situe au niveau d'une mise à l'enquête. Un budget sera présenté par Monsieur Sallin dès 2026 afin que les travaux soient effectués petit à petit.
- **Entretien du mur de l'église de Torny-le-Grand :** Madame Marie José Magne demande si les travaux d'entretien du mur de l'église de Torny-le-Grand vont être effectués. Monsieur Roland Sallin répond par la positive.

La parole n'étant plus demandée, Madame Alexandra Risse Dougoud, Syndique, remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune ainsi que ses collègues du Conseil communal. Puis, elle souhaite à l'ensemble des personnes présentes de joyeuses fêtes de fin d'année et bonne santé à chacun et son entourage. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée, les scrutateurs, la caissière, la secrétaire communale, la préposée au contrôle des habitants, les fontainiers et les employés communaux pour leurs prestations, les exploitants des divers locaux communaux et installations communales, les membres des différentes commissions communales.

Madame la Syndique, Alexandra Risse Dougoud, clôt cette assemblée à 20h55

La Syndique :

La Secrétaire communale :

Alexandra Risse Dougoud

Stéphanie Jan